*Ami du Clergé* du 27 mars 1947

**Deuxième partie :** # PRÉDICATION

## SOMMAIRE

**Instructions du Dimanche.** — XXVII. *Dimanche de Quasimodo :* N.-S. et S. Thomas, 145.
**Causeries liturgiques.** — VII. Le temps de la Passion, 146 ; — IX. La Semaine Sainte, 147.
**Lectures sur Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus.** — VII. La voix de Dieu, 149.
**Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise.** — X. Etablissement de l'Eglise en Samarie, 152.
**En lisant.** — Carnaval, mi-carême et lundi de Pâques, 152.

## INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

### XXVII

### Dimanche de Quasimodo

N.-S. ET S. THOMAS

Mes frères,

Depuis sa résurrection, N.-S. se manifeste de telle façon que les plus incrédules se trouvent forcés d'admettre le prodige, annoncé pourtant, mais toujours difficile à croire. Pour nous, que vingt siècles ont habitués à se réjouir du grand événement survenu le matin de Pâques, il semble étrange que l'on puisse douter, qu'un apôtre surtout ait prétendu apporter aux affirmations de ses frères la moindre hésitation et imposer à N.-S. lui-même des conditions, sans lesquelles il serait demeuré dans son incertitude.

Remettons pourtant les choses dans leur cadre et nous verrons que, 1° s'il y eut beaucoup de *témérité dans les exigences* de S. Thomas il y a dans les incrédulités d'aujourd'hui et les incompréhensions moins d'excuses que n'en offrait la parole de S. Thomas. — 2° Nous admirerons ensuite *la bonté de N.-S.* à son égard, — et 3° *la façon merveilleuse* dont il se sert de cette hésitation de l'Apôtre, pour consolider notre foi.

#### I. — *Témérité de S. Thomas*

Ainsi donc malgré l'apparition du soir de Pâques succédant à celles ménagées aux Saintes Femmes, aux disciples d'Emmaüs et à quelques autres, S. Thomas, qui se trouvait être absent quand Jésus pour la première fois apparut au Cénacle, *ne veut pas croire*.

Prétention téméraire, avons-nous dit. En quoi son attitude mérite-t-elle ce qualificatif ? S. Thomas n'avait-il pas le droit de prendre ses garanties ? — Incontestablement.

Mais où il commence à exagérer, c'est *quand il refuse de croire ce que tous les autres croient*.

Non pas que le consentement universel soit un critère infaillible. Mais il est au moins une indication. Et serait bien imprudent celui qui se dresserait seul contre l'opinion de tous.

D'autant plus que les Apôtres durent raconter à S. Thomas les détails des apparitions, le mot d'ordre donné : « La paix soit avec vous », les assurances renouvelées de l'inébranlable attachement de leur Maître : « C'est moi, ne craignez rien » : la communication de ses pouvoirs de pardonner les péchés ; l'ostension de ses mains, de ses pieds, de son côté avec leurs cicatrices ; et parce qu'ils ne croyaient pas encore, le poisson et les rayons de miel qu'il s'était fait apporter et qu'il avait mangés, là, en leur présence, dans l'intimité, comme autrefois ; l'apparition de son corps immatériel passant à travers les portes closes ; la ratification de leur élection ancienne par cette mission glorieuse : « Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie. » Ces choses ne s'inventent pas. L'esprit le plus simple aurait dû s'incliner.

Là encore où il exagère c'est quand il oublie que les Apôtres n'étaient *pas plus que lui enclins à croire sans preuves*. Ils avaient suivi les détails de la Passion de leur Maître. Ils avaient appris comment il était mort. Ils savaient sa descente au tombeau, les gardes qui veillaient, les trois longs jours d'attente. Les souffrances morales éprouvées durant les jours de la Passion, la mort, la confusion ressentie en constatant que leur rêve s'était écroulé au pied de la croix, la crainte des Juifs, l'incertitude où ils se trouvaient de n'être plus, depuis la résurrection, l'objet des prédilections de celui qu'ils avaient piteusement abandonné les trouvaient moins disposés que jamais à admettre sans preuves l'événement formidable de la Résurrection. S'ils y croyaient, c'est qu'ils avaient été forcés par l'évidence. Alors pourquoi lui ne se rendait-il pas ? Il y a de sa part beaucoup de présomption, d'attachement à son propre sens, un manque d'égards pour les Apôtres.

Enfin là surtout où il exagère, c'est quand *il impose à N.-S. les conditions* qu'il met à sa foi. C'était là une irrévérence stupéfiante. Depuis quand en effet les inférieurs s'imposent-ils à leurs supérieurs ? C'était aussi pratiquement rendre pour l'avenir toute foi impossible que de permettre aux âmes de fixer elles-mêmes les mesures et les circonstances de leur adhésion. Que ferait-on alors de la confiance que renferme toujours l'acceptation de la parole de Celui qui l'impose ? Qu'aurait fait l'apôtre S. Thomas lui-même, si les païens, à qui il prêchera plus tard la Résurrection lui avaient opposé les mêmes exigences ?

#### II. — *Bonté de Notre-Seigneur*

Néanmoins reconnaissons qu'il a pour lui quelques excuses. C'est pour cela sans doute *que Jésus va le traiter avec miséricorde*.

Il lui reste dévoué ; il est toujours prêt à se sacrifier pour lui. De fait, il sera plus tard martyr comme les autres ; mais la tristesse et l'horreur de ces derniers jours semblent l'avoir rendu craintif, replié sur lui-même. Peut-être même avait-il souffert plus que d'autres de la disparition d'un Maître à qui il était profondément attaché. En tous les cas, il est loyal, il est droit, d'une droiture qui va jusqu'à une certaine brutalité. N.-S. préfère ces dispositions, disons plus : ce défaut, à ces duplicités déconcertantes, à ces hésitations dans son service auxquelles, hélas ! le soumettent si souvent tant d'âmes à qui il a donné aussi des preuves de sa Résurrection. Néanmoins, même pour ces dernières, pour nous, il continue à se montrer si bon.

Bref il va tirer parti des défauts de l'Apôtre et les corriger à sa manière. A sa place qu'aurions-nous fait ? Quelle indignation nous aurions montré à l'égard de l'incrédule impénitent et prétentieux ! Quelle lenteur nous aurions mise à le satisfaire ! Quelle pénitence nous lui aurions imposée !

Dieu merci, nos façons d'agir ne sont pas les siennes. Pour convaincre son apôtre quel moyen choi-

sit-il ? Celui-là même qu'il lui a pour ainsi dire imposé. Il se soumet aux conditions qu'il lui a fixées, il le prend par ses propres paroles.

Quelle réprimande lui adresse-t-il ? Il se contente de répéter exactement ses expressions, lui montrant ainsi qu'il est au courant de tout, comme il agira une autre fois avec S. Pierre, quand il le forcera à réparer par une triple protestation d'amour le triple reniement de la nuit tragique.

Quelle punition lui impose-t-il ? Avec une délicatesse infinie, il l'invite à s'approcher de lui, à accomplir ce qu'il avait demandé : toucher les plaies du Sauveur.

Quel délai met-il à lui pardonner ? Lui qui avait promis son ciel au larron repentant immédiatement après son repentir, remet de même à Thomas son péché d'incrédulité. Il accepte sa profession de foi, car il la sait sincère, il a lu au fond du cœur le regret du coupable, et il en profite pour louer ceux qui plus heureux que l'Apôtre croient sans avoir vu.

Quelle consigne lui donne-t-il pour l'avenir ? « Ne sois plus incrédule, mais fidèle. » Peut-on rêver plus merveilleuse condescendance et plus exquise bonté ? Mais il n'est rien devant quoi N.-S. recule pour éclairer et sauver une âme.

III. — *Les résultats*

Pour S. Thomas d'abord, c'est la confusion de tant de bonté, puis l'humilité, le repentir de sa faute. Avec quelle ardeur il exprime tous ces sentiments dans un cri qui est à la fois un aveu et une protestation : « Mon Seigneur et mon Dieu ! » A l'avenir quand il aura à parler de la Résurrection, il y mettra tant de conviction qu'il entraînera les plus difficiles.

Chez les autres Apôtres, l'effet ne dut pas être moindre. Si le Sauveur veut apparaître non pas à S. Thomas seul, mais à lui en face des autres, c'est sans doute pour les affermir eux-mêmes dans leur foi. Il voulait ainsi leur permettre de trouver dans l'incrédulité d'un de leurs frères, vaincu par une telle manifestation une certitude nouvelle pour leur croyance, et une source abondante d'amour pour la bonté et la condescendance avec lesquelles sa faute était pardonnée.

Pour tous ceux qui dans la suite des siècles liront sans parti-pris ce récit touchant, ne doit-il pas être un remède efficace contre l'incrédulité ? Comment admettre que les Apôtres aient parlé ou trop précipitamment, ou d'une façon mensongère quand N.-S. lui-même est venu sanctionner de sa présence les récits évangéliques et la prédication apostolique ? — Quel encouragement pour tous ceux qui, simples dans l'adhésion de leur esprit à la vérité révélée, croient sans avoir vu ! — Quel réconfort enfin pour nos propres faiblesses ! Si N.-S. supporte avec tant de patience les défauts de ceux à qui il a donné tant de témoignages de sa présence, comment n'aurait-il pas plus pitié de nos propres misères ? De fait, ne s'est-il pas montré bien des fois à notre égard patient et miséricordieux ? Pourquoi douterions-nous de lui ?

* *

Ne trouvons pas étrange que Jésus glorifié ait voulu conserver au sein de son triomphe les plaies de sa Passion. Elles sont l'éternel témoignage de sa victoire sur l'universelle puissance de la mort et sur l'enfer. Seul, après s'être volontairement courbé, un instant fixé par lui devant leur autorité, il les a, l'heure venue, impitoyablement terrassés. — Elles sont donc un ornement pour lui, et pour nous une preuve indubitable de son amour. La réparation de nos fautes, la restauration de nos droits perdus se trouvent inscrits, là, dans ses mains et sur son cœur. — Elles seront la honte et la condamnation de ses ennemis au jour du jugement. Non seulement de ceux qui les lui auront infligées mais de tous ceux qui n'auront pas voulu se laisser convaincre par tant de lumières et tant d'amour.

Honorons ces plaies, en baisant dévotement le crucifix, en les évoquant dans nos prières, en nous appuyant sur leurs mérites pour nous défendre contre les tentations et obtenir la grâce de les contempler quelque jour dans leur splendeur éternelle. Ainsi soit-il.

## CAUSERIES LITURGIQUES

### VII

#### LE TEMPS DE LA PASSION ET LES RAMEAUX

Le temps de la Passion comprend deux semaines : celle qui va du dimanche de la Passion aux Rameaux et la Semaine Sainte. Dans cette causerie nous nous arrêterons aux trois premiers jours de la Semaine Sainte. Le Jeudi Saint, le Vendredi Saint et le Samedi Saint seront l'objet d'entretiens spéciaux.

* *

Dès la veille du dimanche de la Passion, en signe de deuil, on voile, dans les églises, les crucifix et les statues. Cette coutume s'est introduite au XIVe siècle. A la messe, le prêtre supprime le psaume *Judica me,* dont on retrouve les premiers versets dans l'*Introït.* Le *Gloria Patri* est supprimé après l'*Introït* et le psaume *Lavabo,* parce qu'on attend la glorification du Fils de Dieu fait homme, — dont la Passion rappelle les souffrances et la mort, — avant de reprendre ce chant de gloire à la Trinité, dont fait partie le Fils.

Il n'y a plus que deux oraisons aux messes du temps de la Passion.

Vous méditerez avec fruit les paroles de deux hymnes magnifiques : le *Vexilla Regis prodeunt,* des Vêpres ; le *Pange lingua gloriosi* des Laudes, hymnes que nous devons à S. Fortunat, de Poitiers (fin du VIe siècle).

* *

Les souffrances de la Sainte Vierge sont inséparables de celles de Jésus. Instituée à Cologne au XVe siècle, la fête des Sept-Douleurs de Marie a été intercalée, au XVIIe siècle, pour toute l'Eglise, dans la semaine de la Passion, le vendredi. Vous y lirez la belle prose de Jacopone de Todi, le *Stabat Mater.* Au début du XIXe siècle, le pape Pie VII a institué au mois de septembre une seconde fête des Sept-Douleurs de la Vierge. Depuis Pie X, cette seconde fête se célèbre le 15 septembre, jour octave de la Nativité.

* *

Et voici le dimanche des Rameaux qui nous introduit complètement dans le souvenir de la passion du Sauveur. L'*Introït,* la collecte, l'épître, le trait, la lecture enfin de la « Passion selon S. Mathieu » nous remettent sous les yeux l'image de Jésus souffrant et mourant pour nous.

La bénédiction et la procession des Rameaux étaient en usage, à Jérusalem, dès le IVe siècle, au soir du dimanche. Cet usage passa aux églises d'Occident, probablement à l'époque des Croisades. C'est à Angers que fut composée l'hymne attribuée à Théodulfe d'Orléans : *Gloria, laus et honor* chantée à la porte de l'église en rentrant de la procession. Celle-ci, vous le savez, commémore l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem.

La bénédiction des Rameaux, la procession et la messe solennelle ne font qu'un tout liturgique. Il ne devrait pas être permis de séparer un de ces éléments des deux autres...

Dans bien des régions, après la messe les fidèles se rendent au cimetière et déposent sur les tombes une branche de buis bénit : symbole de l'immortalité. Les chrétiens pieux ne manquent pas de rapporter dans leur demeure un rameau bénit, que l'on attache à un crucifix ou au bénitier suspendu près du lit.

* *

Les trois premiers jours de la Semaine Sainte sont, comme le mercredi des Cendres, des féries privilégiées, qui excluent la célébration de toute fête. Aussi les appelle-t-on déjà des jours *saints*. Toute la pensée de l'Eglise est tournée vers la passion du Sauveur. Le mardi, à la messe, le prêtre lit la « Passion selon S. Marc » et, le mercredi la « Passion selon S. Luc ».

---

## VIII

### LA SEMAINE SAINTE, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI SAINTS

#### I. *Les Ténèbres*

Autrefois, quand le ministère était moins chargé et que chaque paroisse de campagne pouvait avoir son curé, l'*Office des Ténèbres* marquait la vigile de chacun des trois derniers jours de la Semaine Sainte. Les matines et les laudes étaient chantées à la tombée de la nuit. Les paroisses sont devenues rares, sauf celles de ville, qui peuvent encore, d'une façon à peu près normale, conserver cette louable coutume.

Les trois nocturnes des matines comportent neuf psaumes ; les laudes en ont cinq, suivis du cantique *Benedictus*. Ce nombre quinze commande les quinze cierges allumés dans le chœur sur un candélabre en forme de triangle. Après chacun des psaumes, le sacristain éteint un cierge, de sorte que peu à peu les *ténèbres* (d'où le nom de l'office) doivent gagner le sanctuaire. Pendant le chant du *Benedictus*, on éteint les cierges de l'autel et toutes les lumières de l'église. Il ne reste qu'un cierge allumé, celui qui se trouve au sommet du triangle. C'est le symbole du Christ. Pendant la récitation du *Miserere*, le cierge est porté derrière l'autel afin de figurer ainsi Jésus au tombeau.

A la fin de chaque partie de l'office, la liturgie rappelle la parole de S. Paul : « Le Christ s'est fait obéissant jusqu'à la mort » (Jeudi Saint) « et la mort de la croix » (Vendredi Saint). Le Samedi Saint, on ajoute le souvenir de son exaltation : « C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom » (Phil., II, 7-8).

Au premier nocturne des matines, les *Lamentations* de Jérémie sont modulées sur un ton empreint de tristesse. Chaque verset est indiqué par une lettre de l'alphabet hébraïque.

#### II. *Jeudi Saint*

Pour bien comprendre la liturgie du Jeudi Saint, nous la diviserons en cinq cérémonies différentes.

1. La *messe*, qui n'a, en soi, rien de particulier. Elle évoque l'institution de l'Eucharistie à plusieurs reprises (épître, secrète, *Hanc igitur) ;* elle rappelle également la trahison de Judas et la passion de Jésus *(Introït*, collecte, évangile, *Communicantes)*. L'évangile et la communion font mention du lavement des pieds.

A moins d'indult, cette messe doit être solennelle et ne peut être célébrée que si l'office du Vendredi Saint est également célébré dans la même église ou chapelle. Il ne doit y avoir, en principe, qu'une messe par église le Jeudi Saint. Tous les prêtres attachés à cette église doivent communier de la main du célébrant.

2. La *procession au reposoir*. — Le célébrant a consacré à la messe deux grandes hosties, dont l'une, déposée dans calice vide, est transportée solennellement, à la fin de la messe, à un reposoir muni d'un coffret fermant à clef. Le prêtre encense l'hostie consacrée avant et après la procession.

Le reposoir doit se trouver en dehors du chœur. Il peut être orné de tentures, de fleurs, de lumières, mais ne doit pas être surmonté de la croix.

Dans certains diocèses (Strasbourg, par exemple) on place au reposoir deux grandes hosties consacrées, dont l'une y restera jusqu'au *Gloria in excelsis* du Samedi Saint. Cette coutume très particulière n'a pas été désapprouvée par le Saint-Siège.

3. La *dénudation des autels*. — Aussitôt après le retour du reposoir, le chœur doit psalmodier les vêpres. Puis, revêtu du surplis et de l'étole violette, le prêtre enlève tous les ornements de l'autel qui doit rester absolument nu, sauf le Christ dominant le tabernacle. Le tabernacle est également vide et sa porte demeure entr'ouverte. Les hosties consacrées qui demeurent dans le ciboire sont transportées soit à la sacristie, soit dans une chapelle préparée à cet effet.

4. *Bénédiction des Saintes Huiles*. — Dans les églises cathédrales, à la messe pontificale du Jeudi Saint, l'évêque procède à la bénédiction des saintes huiles. Il est entouré de sept sous-diacres, de sept diacres, et de douze prêtres, figurant les douze apôtres. L'évêque bénit d'abord l'huile des infirmes, destinée au sacrement de l'Extrême-Onction ; puis l'huile des catéchumènes, sur laquelle les douze prêtres viennent successivement s'incliner en chantant à trois reprises : *Ave, sanctum oleum*, salut, huile sainte ! Enfin le pontife consacre le Saint Chrême, sur lequel, après l'évêque, les douze prêtres émettent un léger souffle, symbole de l'Esprit-Saint sanctifiant l'huile, après s'être agenouillés trois fois en chantant : *Ave, sanctum chrisma*, salut, chrême saint ! Les Saintes Huiles sont renfermées dans trois grandes urnes en métal, distribuées ensuite aux curés-doyens qui, à leur tour, en remettent une petite quantité aux curés de leur décanat.

5. Le *lavement des pieds* (ou *Mandatum*, à cause de l'antienne) est une cérémonie qui reproduit le geste de Notre-Seigneur, lavant les pieds à ses apôtres. Dans l'église cathédrale c'est ordinairement l'évêque qui lave les pieds à douze enfants ou à douze pauvres.

#### III. *Vendredi Saint*

Pour bien nous pénétrer des cérémonies si tou-

chantes du Vendredi Saint, il est utile de décomposer l'office du matin en quatre parties distinctes :

1. *Les lectures du début.* — L'autel est resté complètement nu depuis hier. L'officiant, revêtu des ornements noirs, en signe du deuil de l'Eglise dans ce jour anniversaire de la mort du Christ, se prosterne pendant un certain temps sur les marches de l'autel. Pendant cette prostration, un acolyte étend sur l'autel une seule nappe et l'on place le missel du côté de l'épître. Le prêtre se relève et monte à l'autel.

Un lecteur chante un passage du prophète Osée, suivi du trait que module la schola (ou les chantres) et de l'oraison collective chantée par le prêtre. Un sous-diacre élève alors la voix pour rappeler le passage de l'Exode relatif à l'Agneau pascal. La schola (ou les chantres) commence un long trait, formé du psaume 139 en entier. Cette première partie se termine par le chant de la « Passion selon S. Jean ».

2. Viennent alors les *grandes supplications.* Ce sont des prières solennelles, en forme collective, suivant le rite de l'ancienne Eglise. Ces prières solennelles sont adressées à Dieu pour *l'Eglise elle-même,* pour le pape, pour les évêques et tous les membres de la hiérarchie sacerdotale, pour l'Empereur romain (cette oraison ne se dit plus), pour les catéchumènes, pour tous les besoins spirituels et temporels des hommes, pour les hérétiques et les schismatiques, pour les « perfides » Juifs et enfin pour les païens.

Après chaque prièere solennelle, le diacre invite les fidèles à se mettre à genoux ; ceux-ci, sur l'ordre du sous-diacre, se relèvent pendant que le prêtre récite, sur le ton férial, une oraison correspondant à la première prière. Après la supplication en faveur des Juifs, on ne se remet pas à genoux.

3. En troisième lieu vient *l'adoration de la croix.* A trois reprises, sur un ton de plus en plus élevé et en découvrant progressivement un crucifix, le célébrant chante : « Voici le bois de la croix, sur lequel fut suspendu le salut du monde. » Et le chœur répond : « Venez, adorons-le. »

Le crucifix est déposé sur un coussin devant l'autel, et le prêtre, déchaussé, commence l'adoration en se prosternant trois fois devant l'image du Christ. Le clergé et les fidèles continuent l'adoration.

Pendant cette adoration, les choristes chantent les « Impropères », ces reproches si touchants mis dans la bouche du Sauveur à l'adresse du peuple ingrat. S'il est nécessaire, on continue par l'hymne *Pange, lingua g'o iosi,* entre les strophes duquel s'intercale le *Crux fidelis...*

4. Enfin, l'office se termine par la *messe des présanctifiés* (c'est-à-dire une messe dont l'hostie a été consacrée auparavant). On allume les cierges de l'autel et l'on étend le corporal au milieu de l'autel. Toujours revêtu de l'ornement noir le célébrant se rend, accompagné des ministres inférieurs, ou des servants, tous en silence, au reposoir, afin d'y prendre le calice dans lequel a été déposée l'hostie consacrée la veille. Après un encensement, les chantres entonnent le *Vexilla Regis* et la procession se dirige vers l'autel. L'hostie consacrée est déposée sur la patène, puis sur le corporal. Le vin et l'eau sont versés dans le calice. Les oblats sont encensés et le prêtre, après avoir récité simplement la prière *In spiritu humilitatis* de l'offertoire, se retourne vers les fidèles, les invitant à prier : *Orate fratres...*

Après le chant du *Pater,* le célébrant récite à haute voix la prière *Libera nos,* qui suit le *Pater* et qui, aux autres messes, est récitée à voix basse, puis il élève l'hostie, afin de la faire adorer par les fidèles. Ayant récité la troisième des oraisons habituelles avant la communion *(Perceptio Corporis tui),* il se communie, prend une seule ablution et rentre en silence à la sacristie.

La coutume veut qu'au soir du Vendredi Saint ou même dans l'après-midi, vers 3 heures, on fasse, d'une façon très solennelle, l'exercice du « Chemin de la Croix. »

### III. *Samedi Saint*

L'office du matin est très long et comporte plusieurs cérémonies, propres à ce jour, avant la célébration de la messe. Vous remarquerez que la messe n'est autorisée que si toutes les cérémonies qui la précèdent sont accomplies conformément aux rubriques du missel. C'est la raison pour laquelle, dans les paroisses dépourvues de curé, il ne saurait être question d'accorder l'autorisation au curé administrateur d'y venir célébrer une seconde messe.

1. La *bénédiction du feu nouveau* est la première des cérémonies propres au Samedi Saint. Le feu nouveau est le symbole du Christ ressuscitant pour éclairer et réchauffer les âmes. Cette bénédiction se fait à l'entrée de l'église. Le prêtre bénit également les cinq grains d'encens qui vont être placés dans le cierge pascal.

On revient ensuite vers l'autel. Le diacre, — ou le prêtre s'il est seul — revêtu de l'étole blanche, porte un roseau à trois branches sur lesquelles sont posés trois cierges, qu'on allume successivement avec le « feu nouveau » en chantant trois fois : *Lumen Christi ! Deo gratias.*

2. *Bénédiction du cierge pascal.* — La procession est arrivée à l'autel. Le cierge pascal a été placé près de l'autel, côté de l'évangile. Le diacre (ou à son défaut, le prêtre) chante *l'Exultet,* d'une élévation de pensée profondément émouvante. Ce chant est en forme de préface. Le thème général en est que, dans cette nuit pascale, le Christ va affirmer sa victoire : « O péché nécessaire d'Adam, que le Christ a effacé par sa mort !... » « O faute heureuse, qui nous a valu d'avoir un si grand Rédempteur ! » — Les cinq grains d'encens sont fixés en forme de croix sur le cierge pascal, qu'on allume d'abord, avant d'allumer les cierges de l'autel. La préface se termine par une prière pour le clergé, le peuple uni au pape et à l'évêque. (La prière pour l'empereur romain était aussi consignée à la fin de la préface).

3. *Douze prophéties* de l'Ancien Testament sont ensuite chantées (ou récitées), suivies de prières en forme collective, avec des traits s'intercalant après la quatrième, la huitième et la dixième prophétie. Ces prophéties rappellent comment Dieu, créateur du monde, a voulu conserver le vrai culte et préparer la venue du Messie, à travers les âges qui ont précédé la naissance du Christ.

4. *La bénédiction des fonts baptismaux dans les églises paroissiales.* — Après les prophéties, le célébrant et ses ministres se rendent en procession aux fonts baptismaux. C'est alors que le prêtre fait « l'eau bénite du Samedi Saint. » Il chante une magnifique préface et, avec des gestes symboliques dont le plus expressif est le cierge pascal plongé à trois reprises dans l'eau, il invoque l'Esprit-Saint et le supplie de « descendre en cette eau toute entière, pour la féconder en vue de la régénération des âmes. »

Ensuite, dans un vase rempli de cette eau bénite, le prêtre infuse quelques gouttes du Saint-Chrême et

de l'huile des catéchumènes et fait ainsi « l'eau baptismale » qui servira pour le baptême.

La procession revient alors vers l'autel, en chantant les litanies des Saints propres au Samedi Saint. Le prêtre se prosterne sur les marches de l'autel, jusqu'à *Peccatores, te rogamus audi nos,* puis se relève alors et se rend à la sacristie pour échanger ses ornements violets pour l'ornement blanc de la joie pascale.

5. *La messe.* — A la fin des litanies, on chante solennellement le *Kyrie,* pendant que le prêtre récite les prières du début de la messe, puis monte à l'autel et fait l'encensement. Sans réciter d'*Introït,* le célébrant entonne le *Gloria in excelsis,* pendant lequel les cloches sonnent joyeusement la Résurrection.

Après l'épître l'*Alleluia* reparaît, mais chanté à trois reprises sur un ton de plus en plus élevé. Pas de *Credo* ni d'antienne d'offertoire après le *Dominus vobiscum.* La préface, le *Communicantes,* le *Hanc igitur* ont des modifications propres à ce jour. Pas d'*Agnus Dei,* mais, après la communion du prêtre (et des fidèles), le chœur chante les très courtes vêpres du jour (le psaume *Laudate Dominum omnes gentes,* et le *Magnificat).* Après l'oraison finale, c'est le joyeux *Ite missa est, alleluia, alleluia !*

Les fidèles peuvent communier à la messe du Samedi Saint ou immédiatement après la messe, c'est-à-dire avant que le prêtre soit rentré à la sacristie. On ne donne la communion ni avant la messe, ni pendant la journée.

---

## LECTURES SUR SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS

### VII

#### LA VOIX DE DIEU

Il est certes splendide l'hommage que la terre tout entière a rendu à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, et jamais sans doute la *voix du peuple* ne s'était-elle fait entendre plus majestueuse et plus touchante pour glorifier une sainte. Que dis-je ? C'est toute gloire humaine qui pâlit devant celle de l'humble Carmélite. Car, où trouver, au cours des siècles, un héros, un génie ou un bienfaiteur de l'humanité qui, pendant les cinquante années qui ont suivi sa mort, ait été l'objet d'un tel culte et d'un si fervent amour ?

Cependant, au-dessus de cette *voix du peuple,* plus puissante et plus imposante encore s'est fait entendre la *voix de Dieu.* Et c'est la voix de Dieu qui, après avoir provoqué la voix du peuple, l'a entretenue, amplifiée, et enfin consacrée.

Dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'approbation des miracles pour la béatification de la petite sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, le Pape Pie XI mit excellemment en lumière ces deux voix de Dieu et du peuple et leurs rapports mutuels.

« Il est certain, dit-il, que la voix du peuple et la voix de Dieu se sont divinement unies pour exalter la vénérable Thérèse de l'Enfant-Jésus ; mais c'est la voix de Dieu qui s'est fait entendre la première ; ce n'est pas elle qui s'est harmonisée avec celle du peuple, c'est la voix du peuple qui a reconnu et suivi la voix de Dieu. Oui, la voix de Dieu s'est fait entendre la première, tout d'abord dans l'incomparable préparation dont nous admirons aujourd'hui la splendeur, et c'est Dieu lui-même, en définitive, que nous admirons dans les vertus véritablement héroïques de cette créature toute céleste. La voix du peuple s'est élevée ensuite, sans délai ; voix d'un peuple fervent, suppliant et qui venait en pèlerin vers elle.

« A cette voix du peuple, les miracles sont venus ajouter leur éloquence, et c'est vraiment Dieu qui, dans cette harmonie merveilleuse, nous fait entendre sa voix dans toute sa force et sa magnificence : *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.* Oui, c'est la voix de Dieu qui préparait cette âme pour lui faire gravir, rapide et légère comme un cerf, les sublimes hauteurs de la perfection : *Vox Domini preparantis cervos.* C'est la voix de Dieu, qui, par le resplendissement des miracles, révélait le trésor des vertus qu'il avait condensées dans ce cœur : *Vox Domini revelabit condensa,* car les vertus de cette grande âme sont un vrai miracle : *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.* Il suffit de lire la vie de la petite Thérèse, fût-ce dans un récit abrégé, pour se sentir en droit de dire d'elle, en empruntant les expressions du divin poète, qu'elle est « la chose descendue du ciel pour nous montrer un miracle » : « *Cosa venuta di cielo in terra a miracolo mostrare* ».

On ne saurait faire un plus bel éloge de « ce chef-d'œuvre de la nature et de la grâce » que fut et que demeure Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, « miracle de vertus et prodige de miracles ».

Par ses admirables vertus, c'est bien Dieu qui parle et qui, en même temps qu'il révèle au monde l'inestimable valeur spirituelle de son enfant bien-aimée, chante sa propre gloire et la toute-puissance de son Amour miséricordieux.

Par ses innombrables miracles, c'est encore Dieu qui proclame la grandeur surhumaine et la puissance de cette « petite âme » et qui accrédite en l'authentiquant divinement, sa grande mission d'amour.

C'est de ces miracles que nous parlerons d'abord, car ils sont la première et la plus impressionnante expression de la voix de Dieu exaltant l'humble Thérèse. Après quoi, nous n'aurons pas de peine à écouter et à croire cette autre voix de Dieu, qui est celle de l'Eglise catholique, seul interprète officiel et irrécusable des jugements divins.

* *

Dieu seul peut faire des miracles parce que seul il peut déroger à la stabilité des lois que sa Sagesse a établies pour le gouvernement du monde. Mais précisément parce qu'ils sont une dérogation, c'est-à-dire une exception à ces lois, les miracles ne peuvent être qu'exceptionnels et rares. C'est un point qu'il faut retenir si l'on veut comprendre dans toute sa signification la voix de Dieu proclamant par des prodiges sans nombre l'extraordinaire sainteté de la petite sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Sollicitée un jour de prier pour sa guérison alors qu'elle se savait condamnée par les médecins, elle répondit : « Il faudrait un miracle ; et ce miracle le bon Dieu ne le fera pas, *parce qu'il ne fait rien d'inutile.* Il n'a besoin de personne, de moi moins que tout autre. » Dans cette parole de profonde humilité, brille une grande lumière de vérité.

Dieu ne fait pas de miracles inutiles, si donc il en fait plusieurs, c'est qu'ils étaient tous utiles. Mais cette utilité ne peut se concevoir que par rapport à quelque chose d'important qui les justifie, comme serait la canonisation d'un saint ; et personne n'ignore que souvent Dieu fait attendre de longues an-

nées les deux ou trois miracles indispensables à cet effet, alors que pourtant se multiplient les prières pour les obtenir.

Pour Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, au contraire, les miracles se sont produits sans délai et peut-on dire, sans mesure. A peine morte, elle commence à réaliser sa délicieuse promesse de « faire tomber une pluie de roses et de passer son ciel à faire du bien sur la terre. » A mesure que les jours s'écoulent, la céleste pluie se fait de plus en plus abondante. Elle descend sous les formes les plus diverses et parfois les plus inattendues : guérisons extraordinaires, secours matériels, solutions heureuses de cas désespérés, conversions de pécheurs endurcis, transformations merveilleuses d'âmes innombrables, aide matérielle et spirituelle apportée soudain aux missionnaires, etc...

On dirait que Dieu lui a ouvert comme un crédit illimité sur ses trésors, pour répandre à travers le monde toutes sortes de grâces et de bienfaits. De ces faveurs célestes il y en a pour tous : pour les bons et pour les pécheurs, pour les catholiques et pour leurs frères séparés, pour les païens aussi. Thérèse agit comme Dieu lui-même « qui fait lever son soleil sur les bons comme sur les méchants, et pleuvoir sur les justes comme sur les injustes », et la profusion de ses grâces est telle que c'est comme un luxe de prodiges. Ne disait-elle pas avant de mourir à sa sœur, la Révérende Mère Agnès de Jésus, parlant des grâces qu'elle lui obtiendrait : « Tout ne pourra pas vous servir : il y en aura pour vous réjouir. » L'événement a prouvé surabondamment la justesse de sa prophétie.

Aussi serait-il vain d'essayer de traduire par un chiffre même seulement approximatif, le nombre des grâces extraordinaires attribuées à la petite sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus par la reconnaissance du monde entier.

Dans les années qui précédèrent la canonisation, on a publié sous le titre de *Pluies de roses,* jusqu'à sept volumes, formant un total de plus de 3.000 pages, où est relatée, non pas la totalité, mais une part très incomplète et vraisemblablement minime, des miracles ou prodiges opérés par l'angélique sainte.

C'est comme son histoire posthume et le récit singulièrement émouvant de ses faits et gestes de thaumaturge.

Tous les pays et toutes les classes de la société y ont apporté le tribut de leur gratitude. On y assiste au lamentable défilé de toutes les misères humaines, physiques et morales, et c'est à travers leur récit douloureux que passe, caressante et pure, la douce silhouette de la petite sœur. On dirait un retour de Jésus sur la terre. Car elle va, comme lui, semant à pleines mains les bienfaits. Comme lui, elle guérit, elle relève, elle console, elle éclaire, elle convertit et elle enflamme les cœurs. Comme lui aussi, c'est aux plus malheureux, aux pauvres et aux malades les plus délaissés et souvent aussi aux petits enfants qu'elle va de préférence.

Pour donner une idée de ce que cette « Pluie de roses » eut de retentissement, disons que les volumes de cette extraordinaire collection ont obtenu un tirage de 300.000 exemplaires.

Mais combien de faveurs reçues sont restées le secret de ceux qui en ont profité ! Au ciel seulement nous en saurons le nombre. Le mot le plus juste qui ait été dit et qui puisse se dire à cet égard sur la terre, est celui de Pie XI, lorsque parlant de sa chère sainte, il l'appelait un « *prodige de miracles* ». Prodige de miracles ! Voilà certes ce qui en dit plus long que toutes les énumérations possibles.

Pour permettre de juger de la cadence à laquelle ces grâces miraculeuses se sont produites à certaines époques et, en particulier, aux alentours de la canonisation, qu'on me permette de rappeler ici un souvenir personnel. En mai 1923, Son Eminence le Cardinal Vico, Préfet de la Congrégation des Rites, se trouvait à Lisieux comme envoyé personnel de S. S. Pie XI, pour y présider le triduum solennel célébré en l'honneur de la nouvelle Bienheureuse. Celle-ci avait été béatifiée un mois plus tôt, le 29 avril. Le Cardinal, parlant de la reprise imminente du Procès en vue de la Canonisation, exprimait devant nous son espoir de voir celle-ci se célébrer deux ans plus tard, à l'occasion de l'Année Sainte, et comme preuve à l'appui, il nous disait que, depuis le 11 février précédent, date de l'approbation des miracles pour la Béatification il s'était produit une centaine de guérisons réputées extraordinaires parmi lesquelles on n'aurait que l'embarras du choix, pour trouver les miracles requis en vue de la canonisation. N'est-ce pas simplement prodigieux ?

Sans doute, — et cette remarque s'impose — il ne faut pas regarder *a priori* comme des miracles authentiques tous les faits merveilleux attribués à Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Il y a certainement, comme dans tout tas de blé, de la paille parmi le bon grain. D'un autre côté, des faits de l'ordre physique comme de l'ordre moral peuvent sortir de l'ordinaire, être plus ou moins extraordinaires sans être pour autant des miracles formels.

Cependant, le surnaturel surabonde à tel point dans la glorieuse survie de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, que quiconque l'étudie de bonne foi ne peut que souscrire, et en effet souscrit de tout cœur au jugement de Pie XI. Oui, Thérèse, « miracle de vertu », est et demeure un « *prodige de miracles* ».

Mais tous ces miracles, que sont-ils, encore une fois, sinon la voix de Dieu attestant la sainteté suréminente de l'humble Carmélite et comme nous le dirons bientôt, accréditant aux yeux de l'univers sa grande mission d'amour ?

* *

Cependant Dieu ne parle pas seulement par la voix de ses miracles. Il dispose, pour nous instruire, d'une autre voix plus authentique encore. Car nous pourrions, livrés à nous-mêmes, nous illusionner dans l'interprétation des faits miraculeux. Mais l'Eglise, elle, ne se trompe pas, et nous pouvons la croire sans crainte. En particulier dans la canonisation des saints son jugement est infaillible. Ce qu'elle dit, c'est Dieu qui le dit. Or, pour glorifier Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, l'Eglise a parlé. Elle n'a pas seulement parlé, elle a, peut-on dire, amplifié sa voix au maximum, par les honneurs qu'elle lui a rendus, par l'empressement avec lequel elle l'a fait, par tous les titres qu'elle lui a donnés, par les missions exceptionnelles qu'elle lui a confiées.

Rien ne s'élabore avec plus de sérieux et de sage lenteur que la canonisation des saints. Toute une procédure minutieuse doit s'engager pour aboutir à deux actes essentiels : la reconnaissance de l'héroïcité des vertus du saint personnage en cause et celle du caractère vraiment miraculeux des guérisons attribuées à son intercession.

Il est superflu de faire remarquer ici que le procès

de Béatification de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus n'a pas été conduit avec moins de prudence et de circonspection que les autres. Tout a été soigneusement examiné, discuté et contrôlé à l'aide des témoignages les plus certains.

Mais comme si, pour cette petite âme privilégiée, Dieu eût voulu forcer les étapes, son procès prit moins l'allure traînante d'une procédure que celle d'une marche triomphale. Qu'on en juge plutôt par le simple rapprochement des dates.

Thérèse est morte le 30 septembre 1897.

Onze ans plus tard, en janvier 1909, choix d'un Postulateur.

En juillet 1910, l'Evêque de Bayeux constitue le tribunal diocésain chargé d'instruire la Cause.

Le 12 décembre 1911, clôture des Procès dits de réputation de sainteté et de non-culte.

Un an plus tard, Rome prononce le *Nihil obstat* sur les écrits de la future Bienheureuse.

Le 9 juin 1914, anniversaire du jour où Sainte Thérèse s'était naguère offerte en Victime à l'Amour Miséricordieux, l'introduction de la cause est signée à Rome par les Cardinaux et confirmée le lendemain par le Pape Pie X.

Le 15 mars 1915, reprise à Bayeux du Procès apostolique.

Le 30 octobre 1917, clôture solennelle de ce Procès dans la cathédrale de Bayeux. Il avait occupé 91 séances.

Le dossier est aussitôt transmis à Rome. Là, par un privilège spécial, le Souverain Pontife dispense la Cause du délai de cinquante ans requis par le Droit, entre la mort d'un Serviteur de Dieu et la discussion de son Procès de Béatification.

A la Congrégation des Rites, arrivent tous les jours — fait vraiment inouï — et jusque des extrémités de la terre, mais surtout des champs de bataille où se jouent alors pour un temps les destinées de l'Europe, des lettres demandant avec instance de hâter la Canonisation de la petite Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus. Aussi, la procédure, loin de chômer du fait de la guerre, se déroule-t-elle rapidement. En moins de quinze mois, elle aboutit à la conclusion la plus favorable et le 14 août 1921, le Souverain Pontife pouvait promulguer solennellement le Décret sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Ce fut l'occasion pour Benoît XV de glorifier magnifiquement la nouvelle héroïne en exaltant la « mission spéciale, que le bon Dieu lui a confiée et qui est de rappeler au monde la doctrine évangélique de « l'Enfance spirituelle ». Il le fit dans un discours d'une longueur inusitée, invitant « les fidèles de toutes nations, âge, sexe et conditions, à entrer généreusement dans cette voie par laquelle Thérèse de l'Enfant-Jésus atteignit à l'héroïsme de la vertu. »

L'année 1922 vit se dérouler les procédures relatives à la discussion des guérisons proposées comme miraculeuses. Celle-ci s'acheva le 11 février 1923 par la lecture du Décret de l'authenticité des miracles. Le Pape Pie XI venait de remplacer Benoît XV prématurément descendu dans la tombe. Le nouveau Pontife daigna s'exprimer en termes aussi délicats que touchants sur « la leçon donnée au monde par la virginale Enfant en qui l'Amour Infini avait formé une miniature exquisement fine de sainteté parfaite. »

Le 29 avril suivant eut lieu à Rome la cérémonie de la Béatification qui était le premier sceau officiel solennellement apposé par l'Eglise, sur la sainteté de l'humble Carmélite. Le monde entier en tressaillit d'une joie indicible. De nouveau et plus vibrante que jamais, la voix du peuple faisait écho à la voix de l'Eglise. Toutefois un décret de Béatification n'engage pas encore l'infaillibilité de l'Eglise. Et celle-ci avait hâte de mettre sur le front de la petite Thérèse l'auréole des saints. Nul, semble-t-il, ne le désirait plus vivement que le Souverain Pontife lui-même. Pie XI qui avait fait de l'angélique sainte « l'Etoile de son Pontificat », avait hâte de mettre le comble à sa glorification en lui décernant les honneurs suprêmes de la Canonisation.

Ainsi il arriva que la première des Bienheureuses qu'il avait mises sur les autels devint, deux ans plus tard, le 17 mai 1925, la première des Saintes canonisées par lui.

Est-il besoin de dire que cette canonisation fut, pour Sainte Thérèse, l'occasion d'un incomparable triomphe. L'affluence des pèlerins à Saint-Pierre de Rome fut énorme. Pour fêter sa sainte de prédilection, l'univers entier avait envoyé ses représentants. Détail à noter : alors que l'immense Basilique vaticane peut offrir 50.000 places il y eut 200.000 demandes d'entrées.

La cérémonie se déroula avec la pompe usitée. Mais depuis des siècles, dit-on, on n'avait pas vu si nombreux ni si brillant cortège précéder la *Sedia* pontificale. Ce fut le visage irradié d'une joie toute céleste que Pie XI proclama officiellement la sainteté de la petite Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui devait tenir jusqu'à la fin de sa vie une si grande place dans sa pensée et dans son cœur.

La nuit venue, pour glorifier la nouvelle sainte, fut donné un spectacle que l'on n'avait pas revu dans la Ville Eternelle depuis les tristes jours de 1870 : l'embrasement de la gigantesque coupole et de la façade de la Basilique. Encore une fois, on eut dit que rien ne dût être épargné pour glorifier l'humble vierge du Carmel de Lisieux.

* *

Ces honneurs suprêmes de la canonisation par lesquels l'Eglise achève la glorification des plus illustres et des plus saints de ses enfants, devaient être pour sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, non pas le point final mais le prélude de nouveaux et magnifiques honneurs qui lui font une place vraiment à part dans le catalogue des Saints.

Déjà, dès 1924, alors qu'elle n'était que Bienheureuse, Pie XI l'avait donnée comme *Patronne aux Missions Carmélitaines.*

Le 29 juillet 1925, deux mois après sa canonisation, le même Pape la nomme *Patronne de l'Œuvre de Saint-Pierre-Apôtre,* établie pour le recrutement et la formation du clergé indigène.

Le 14 décembre 1927, il lui décerne un titre plus glorieux encore en l'établissant *Patronne Principale à l'égal de Saint François-Xavier, de tous les missionnaires « hommes et femmes, et à toutes les missions existant dans le monde entier. »*

En 1929, il la donne comme Protectrice céleste à la Russie et au Mexique.

Il lui confie en outre toutes les grandes Causes, difficiles ou douloureuses, qui préoccupent son cœur de Père commun des fidèles : les accords du Latran, l'Action Catholique, etc, etc...

Enfin le 3 mai 1944, à la demande instante de l'Episcopat français, Pie XII la proclame *Patronne*